

# Tarif des honoraires

**CBI – Cabinet Brumbt Immobilier - [www.cbi35-immobilier.com](http://www.cbi35-immobilier.com)**

## **Pour une mise en vente** : A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR

- Pour un terrain : 7 % Hors Taxes du prix net vendeur
- Pour un parking/garage : 2 500 € TTC
- Pour un appartement : Forfait de 5 000 € TTC jusqu'à 116 999 € net vendeur, ou 4.2 % TTC du prix net vendeur si supérieur à 117 000 €
- Pour une maison : Forfait de 5 000 € TTC jusqu'à 116 999 € net vendeur, ou 4.2 % TTC du prix net vendeur si supérieur à 117 000 €

## **Pour une mise en location** :

**Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20,00 % à la charge du locataire** :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € /m<sup>2</sup> ou si inférieur barème de 5 % du loyer annuel
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : du studio au T2 90 € - T3 et supérieur 110 € - Maison T5 : 120 €

**Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20,00 %, à la charge du bailleur** :

- honoraires d'entremise et de négociation : 15,00 €
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : barème de 5 % du loyer annuel
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : du studio au T2 90 € - T3 et supérieur 110 € - Maison T5 : 120 €